



Aux contribuables
de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick le lundi, 3 mai 2021, à 19 h 00 au 1465, rue Principale à Saint-Rémi-de-Tingwick.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la dérogation mineure suivante :

Demande de Pierre Auger concernant l'immeuble situé au 2928 rang Leclerc, à Saint-Rémi-de-Tingwick.

Demande de dérogation mineure du Règlement de zonage #2008-101 afin:

1. D'autoriser la construction d'une remise de 50 mètres carré, alors que le règlement de zonage permet un maximum de 35 mètres carré.
2. D'autoriser la construction d'une remise de 3,7 mètres de haut, alors que le règlement de zonage permet un maximum de 3 mètres.

Pour les personnes qui souhaitent se faire entendre par écrit, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à cette demande de dérogation mineure doivent être transmis par écrit, soit par la poste au :1461, rue Principale à Saint-Rémi-de-Tingwick (Québec) J0A 1K0, ou par courriel à dg@st-remi-de-tingwick.qc.ca et être reçus au plus tard le 3 mai 2021 à 16h00. Ils seront transmis au Conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard cette demande.

Toute personne intéressée pourra également se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande, directement en séance du conseil.

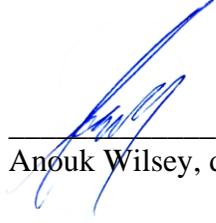
DONNÉ à Saint-Rémi-de-Tingwick, ce 12 avril 2021.

Anouk Wilsey, directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Anouk Wilsey, directrice générale et secrétaire-trésorière, demeurant à Wotton, Québec, J0A 1N0, certifie par les présentes, avoir publié, l'avis public ci-dessous entre 16 h et 17 h :

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication, ce 12^e jour du mois d'avril 2021.



Anouk Wilsey, directrice générale et secrétaire-trésorière